

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt -deux Le 05 avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 31 mars 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-06

Objet : Tarifs et durées des concessions cimetières

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en place d'emplacement de cavurnes dans le cimetière communal, il est nécessaire de déterminer le tarif de celles-ci, et qu'il convient de réviser les autres tarifs en cours.

Il est également exposé qu'il est souhaitable d'instituer deux durées pour les achats de concession.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une durée de 15 ans et une durée de 30 ans pour l'achat des concessions et de fixer les tarifs suivants selon type de concession et durée :

Types de concessions	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans
Cavurne	390 €	780 €
Columbarium	450 €	900€
Emplacement pleine terre simple (2m ²)	90 €	180€
Emplacement pleine terre double (4m ²)	180 €	360€

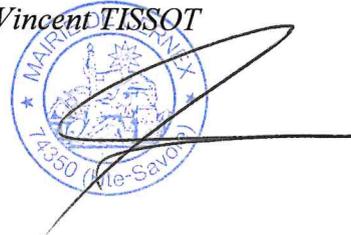
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

- ✓ **ACCEPTTE** les deux durées de concession de 15 et 30 années,
- ✓ **ACCEPTTE** les tarifs suivants :

Types de concessions	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans
Cavurne	390 €	780 €
Columbarium	450 €	900€
Emplacement pleine terre simple (2m ²)	90 €	180€
Emplacement pleine terre double (4m ²)	180 €	360€

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 06/04/2022
Transmise en Sous-Préfecture 06/04/2022
Affichée le 06/04/2022